

Notes du conseil de la FSMS du 18 septembre 2018.



Il s'agit des notes rédigées par le camarade élu, pas du compte-rendu officiel de la séance qui sera bientôt disponible sur l'ENT.

Infos générales

effectif :

L1 : 463 étudiant.es reparti.es selon les catégories suivantes :

- 199 oui
- 72 oui si léger
- 109 oui si lourd (ils et elles devront faire leur L1 en deux ans)
- 89 redoublant.es

L2 : 197 étudiant.es reparti.es dans les différentes filières :

- 119 EDM
- 34 APA
- 44 MANA

L3 : 71 étudiant.es réparti.es dans les différentes filières :

- 71 EDM
- 29 APA
- 30 MANA

Cette année le Master MEEF à une capacité d'accueil de 70 places.

ENS (École Normale Supérieure)

La FSMS propose aux étudiant.es de L2 un module gratuit au concours d'entrée à l'ENS.

Modification du règlement des contrôles de connaissances :

- Pour les L1, dorénavant l'évaluation de la première session se déroule à partir de 3 épreuves réparties sur le semestre (contrôle en cours de formation) et d'une épreuve terminale. Les 3 épreuves en CCF représentent 50% de la note finale répartie comme suit : 10% pour la 1ère évaluation - 15% pour la seconde 25% pour la 3^{ème}. L'épreuve de contrôle terminal représente 50% de la note finale. Pour les étudiant.es inscrit.es en seconde session, l'épreuve représentera 100% de la note. Il a été convenu qu'une convocation sera envoyée avec toutes les dates des CCF pour permettre aux étudiant.es salarié.es d'être présent.es.
- Pour les stages, l'étudiant.e sera averti.e du nombre de séance minimum qui sera fixé par le responsable pédagogique.
- Dorénavant il y aura une session de rattrapage pour les pratiques !!
- Chaque enseignant.e devra indiquer aux étudiant.es les modalités d'examens dès la 1ère semaine de cours.

Vote sur le règlement :

Pour à l'unanimité

Calendrier universitaire 2018-2019

Gros changement sur ce calendrier par rapport aux années précédentes !!

Avant la seconde session avait lieu avant la fin du 1er semestre dorénavant elle aura lieu en fin de second semestre. Cela veut dire qu'il n'y aura qu'un seul rattrapage dans l'année.

Il nous a été expliqué que cela permettrait de moins surcharger l'emploi du temps car effectivement ce changement permettrait de gagner 2 semaines de cours au lieu de faire des rattrapages. C'est surtout un gros problème, un rattrapage doit être proposé à chaque fois pour que l'on garde notre droit à l'erreur.

Vote sur le calendrier :

CGT : 1 contre

Asso STAPS : contre

Personnel : Pour

Le calendrier est adopté à la majorité.